

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle,
énergétique et numérique

Arrêté du 14 janvier 2026 portant affectation à la mission « Ecologie et développement durable » du Contrôle général économique et financier

NOR : ECOU2536488A

**Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle,
énergétique et numérique et la ministre de l'action et des comptes publics,**

Vu le décret n° 2021-1550 du 1er décembre 2021 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs de l'Etat ;

Vu le décret n° 2022-1600 du 21 décembre 2022 relatif au Contrôle général économique et financier, notamment son article 4 ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du Contrôle général économique et financier, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 24 mai 2005 portant création de la mission « Ecologie et développement durable » du service du contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 31 octobre 2024 portant nomination de Madame Emmanuelle RACINET dans l'emploi de contrôleur général économique et financier (groupe II) ;

Arrêtent :

Article 1^{er}

Madame Emmanuelle RACINET, administratrice de l'Etat du deuxième grade nommée dans l'emploi de contrôleur général économique et financier (groupe II), est affectée à la mission « Ecologie et développement durable » du Contrôle général économique et financier, à compter du 1^{er} janvier 2026.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 14 janvier 2026

Pour les ministres et par délégation :

La cheffe du Contrôle général économique et financier,

V. NATIVELLE